



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2023

Référence
23-27/10-10

Objet de la délibération
Plan Communal de Sauvegarde - Mise à jour du document

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
19/10/2023

Date d'affichage
03/11/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de VANNES  
Le : 03/11/2023

Et

Publication ou notification du :  
03/11/2023

L' an 2023 et le 27 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de LANOUEE sous la présidence de BIHOUEE Jacques, Maire

**Présents** : M. BIHOUEE Jacques, Maire, Mmes : CADIO Isabelle, CHATEL Martine, DUVAL Rachel, GUILLEMIN Sabine, JEGO Guénaëlle, LE BLANC Maryvonne, LE GUEVEL Annick, LORAND Henriette, MESSAGER Edwige, MM BRIEND André, CHEREL Alain, JOLIVET Yannick, , MORVAN Erwann, TREBY Jean Pierre.

**Absents excusés** : Mme MESMEUR Anne qui a donné pouvoir à M. BIHOUEE Jacques ; Mme LE MOINE Cécile qui a donné pouvoir à Mme LORAND Henriette ; Mme MARIVAIN Sophie qui a donné pouvoir à MESSAGER Edwige ; M. POCARD Patrick qui a donné pouvoir à M. MORVAN Erwann. MM. ROBIN Yoann, BERNABÉ Michaël.

**Absents** : MM. LECLAIR Julien, SINDALI Barthélémy.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LORAND Henriette.

**Objet de la délibération** : Plan Communal de Sauvegarde - Mise à jour du document

La commune de Forges de Lanouée est soumise à des risques particuliers compte-tenu de la présence d'un massif forestier, de cours d'eau et des routes départementales qui la traversent. Elle doit donc être pourvue d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de se préparer à faire face en cas de sinistre. Les communes des Forges d'une part et de Lanouée d'autre part s'étaient dotées d'un PCS en 2016. Il convient désormais de la mettre à jour pour tenir compte du périmètre de la commune nouvelle et de l'évolution de la réglementation depuis 2016.

L'ECTI ( Echanges et Consultations Techniques Internationales) association reconnue d'utilité publique composée de bénévoles seniors, propose ses services pour la réalisation du PCS de Forges de Lanouée pour un coût estimé entre 2500 et 3000 € HT. Sa proposition comprend l'organisation de 6 à 10 réunions, avec l'équipe PCS de la commune.

Il s'agit donc de se prononcer pour la réalisation du PCS soit avec l'assistance de l'ECTI, soit en interne avec des élus volontaires pour porter le dossier.

Le conseil municipal :

- DECIDE de réaliser en interne le PCS de la commune. Les élus volontaires pour se charger de cette élaboration sont Alain CHEREL, André BRIEND, Edwige MESSAGER, Jacques BIHOUEE. D'autres personnes pourront se joindre au groupe pour contribuer à l'élaboration du PCS.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 056-200087153-20231027-23271010-DE

Pour copie conforme :  
En mairie, le 31/10/2023  
Le Maire  
Jacques BIHOUÉE

